



**SGF SOCIETE DE GARES FRIGORIFIQUES**

**ET PORTS FRANCS DE GENEVE SA**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE SGF SOCIETE DE GARES FRIGORIFIQUES  
ET PORTS FRANCS DE GENEVE SA  
DU 20 JUIN 2008 A 14 HEURES 30  
AU CENTRE INTERPROFESSIONNEL CIP,  
98, RUE DE SAINT-JEAN A GENEVE**

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel CHRISTE, Président du Conseil d'administration de la société.

Le président déclare la séance ouverte à 14 heures 35.

Il désigne comme secrétaire de l'assemblée Me Dominique LEVY, secrétaire du conseil d'administration de la société.

Le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, par publication dans la FEUILLE OFFICIELLE SUISSE DU COMMERCE No 101 du mercredi 28 mai 2008 et par lettres recommandées du 11 avril 2008 aux détenteurs d'actions nominatives.

Le Président constate, selon la liste des présences, que sont présents ou représentés :

- 16'000 actions nominatives de CHF 20.- valeur nominale;
- 8'812 actions au porteur de CHF 20.- valeur nominale;
- 1'000 actions nominatives de CHF 100.- valeur nominale;
- 5'841 actions au porteur de CHF 100.-- valeur nominales

Au total 31'653 actions donnant droit à autant de voix.

Ces actions sont représentées comme suit :

- 9'393 actions par les actionnaires eux-mêmes;
- 22'260 actions par les organes de la société;

soit 31'653 actions.

Le Président excuse l'absence de M. Bruno DUQUENNE, administrateur.

L'assemblée désigne comme scrutateurs Messieurs Franco LUVISOTTO et Pierre-Alain FROSSARD, qui acceptent.

Assiste à l'assemblée Monsieur Franco LUVISOTTO, représentant du réviseur aux comptes DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA.

Le Président passe à l'ordre du jour :

1. Rapport du président et du Conseil d'administration à l'assemblée générale

Le Président présente son rapport sur l'exercice 2007 et rappelle, qu'après un exercice 2006 difficile, la société a pu présenter, en 2007, des résultats conformes aux souhaits de la direction.

Le Président commente les chiffres rappelés dans son rapport du conseil d'administration et rappelle les explications qui figurent dans son rapport concernant la politique commerciale de l'entreprise.

Le Président explique qu'une décision de demander la décotation des titres au porteur SGF a été prise par le conseil d'administration en séance du 16 mai 2008, suivie d'une requête en ce sens à la Bourse suisse, qui a été acceptée le 9 juin 2008 par SWX Swiss Exchange SA avec obligations pour la SGF (i) d'adresser une information officielle à [zulassung@swx.com](mailto:zulassung@swx.com) jusqu'au 27 juin 2008, (ii) de faire publier une annonce de décotation dans deux journaux au moins, en français et en allemand, jusqu'au 30 juin 2008 et (iii) de maintenir la cotation à la Bourse suisse jusqu'au 30 septembre 2008, puis de maintenir un négoce en dehors de la Bourse suisse SWX, sur le marché de gré à gré/la plateforme "Helvetica" de Bondpartners à Lausanne pendant une période de six mois à partir du 30 septembre 2008.

Le Président passe ensuite la parole au directeur de la société, M. Pierre-Alain FROSSARD, qui résume à l'attention de l'assemblée générale l'activité déployée par la SGF en 2007 sous l'angle opérationnel et commercial et donne son avis concernant le développement de la société.

2. Examen et discussion sur les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2007 et lecture du rapport de révision établi par le réviseur aux comptes en date du 18 mars 2008

Le Président commente les comptes, qui présentent au 31 décembre 2007 un résultat d'exploitation avant intérêts et impôts de CHF 1'184'577,95, en progression par rapport à 2006 (CHF 776'061,88), un résultat d'exploitation après paiement des charges financières et comptabilisation des produits financiers mais avant impôts de CHF 740'261,08, en progression par rapport à 2006 (CHF 232'829,98).

Après prise en considération des produits et charges hors exploitation et des impôts, le bénéfice net de l'exercice 2007 totalise CHF 590'523,82 (en nette progression par rapport à 2006 qui totalisait CHF 22'669,89).

Le Président explique que les résultats 2007 sont conformes aux attentes de la société, et rappelle que l'exercice 2006 avait été décevant.

Selon le rapport du réviseur aux comptes de la société, les comptes ont été tenus conformément à la loi, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Le réviseur aux comptes recommande l'approbation des comptes annuels 2007, sans réserve; le conseil d'administration appuie cette recommandation.

3. Votation sur la proposition du conseil d'administration d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, les comptes de l'exercice 2007 sont approuvés.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, la décharge est votée en faveur des membres du conseil d'administration pour leur activité déployée durant l'exercice 2007.

## 5. Affectation du bénéfice et fixation du dividende

Le Président rappelle la proposition du conseil d'administration figurant en page 14 du rapport de gestion, de distribuer, pour l'exercice 2007, un dividende de 12 % de la valeur nominale de chaque titre, de procéder à une attribution à la réserve légale de CHF 76'335.- et de reporter à compte nouveau le solde disponible de CHF 843'116,38.

Le Président rappelle :

- Le solde reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	CHF 508'275,58
- Intégration des contrats de leasing sur véhicules	CHF ( 10'628,02)
- Le bénéfice de l'exercice 2007	CHF 590'523,82
	-----
- Soit un disponible	CHF 1'088'171,38

Pour une proposition de répartition suivante :

- Versement d'un dividende statutaire de 5 %	CHF 70'300.--
- Attribution à la réserve légale	CHF 76'335.--
- Dividende complémentaire de 7 %	CHF 98'420.--
- Report à compte nouveau	CHF 843'116,38
	-----
- TOTAL	CHF 1'088'171,38

La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

Le dividende sera payé à la BANQUE CANTONALE GENEVOISE dès le 27 juin 2008.

## 6. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2008

Le conseil d'administration propose de réélire pour un an la société DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA, route de Florissant No 4 à Genève, comme réviseur aux comptes de la société.

A l'unanimité, cette proposition est admise et votée.

M. Franco LUVISOTTO, pour DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA, accepte le mandat avec remerciements.

## 7. Divers

Un actionnaire demande quelles sont les raisons qui ont poussé le Conseil d'administration à demander la décotation des titres SGF. Le Président répond que les coûts et les contraintes liés à notre cotation sont devenus trop lourds pour une entreprise de la taille de SGF et que le peu de liquidité et de transactions sur les titres SGF rendaient une telle demande pour le moins souhaitable.

Une question est posée au Président de savoir, au vu de la décotation, si les comptes de fin d'année resteront présentés dans la forme de transparence actuelle.

Le Président répond que le conseil d'administration a émis le vœu de maintenir une grande transparence dans la présentation des comptes annuels et leur révision, selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Une autre question est posée au Président concernant les prévisions et le budget 2008.

Le Président répond que le budget 2008 est en ligne avec les chiffres de l'année 2007, en légère progression, et que le budget a été tenu pendant le premier trimestre.

Personne ne demandant la parole, le Président lève l'assemblée à 15 h 30, après avoir indiqué que le procès-verbal de la présente assemblée sera publié sur le site Internet de la SGF dans les jours qui suivent.

Le Président de l'assemblée

Michel CHRISTE

Le Secrétaire de l'assemblée

Dominique LEVY